

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3140

21 décembre 2011

SOMMAIRE

2 Invest S.A.	150715	Sintesi S.C.A.	150696
3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.	150706	Taunus Holdings Limited	150705
3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l.	150702	Trilux Construction S.à r.l.	150674
Aberdeen Global Property Multi Manager S.A.	150716	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	150674
Advanced Industrial Development S.à r.l.	150716	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	150674
Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l.	150719	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	150699
Afinis Communications S.A.	150719	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	150696
Aircube Productions Sarl	150719	Trucy S.A.	150700
A-Konzepthaus GmbH	150716	True Energy GP S.à r.l.	150700
A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Lu- xemburg	150716	True Holding 1 S.C.A.	150700
Aloha Corporation S.A.	150719	Tweeter S.A.	150700
Alysea Luxembourg Les Soins S.A	150719	Uni Solar SA	150702
A.O.S. International S.à r.l.	150715	United International Management S.A. .	150702
Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l.	150720	Vagomlux S.à r.l.	150702
Caposition S.à r.l.	150703	Vagomlux S.à r.l.	150703
Conchart S.à r.l.	150687	Veglio S.à r.l.	150703
Direct Ampoules	150716	Victida S.à r.l.	150703
Dominik S.à r.l.	150704	Voltaire S.C.A.	150702
Ecocil Lux S.à r.l.	150675	Waldo S.à r.l.	150704
ExxonMobil Asia Finance	150695	Waldo S.à r.l.	150686
Fidiga S.A.	150706	Webprice S.à r.l.	150704
Frabavem SA	150681	Wininvest Holdings S.A.	150704
Goodman Peppermint Logistics (Lux) S.à r.l.	150707	Xellent S.à r.l.	150705
Jay-Jay S.A.	150699	Ximilian S.A.	150705
Jiltrade, S.à r.l.	150687	Yang Lux Holding S.A.	150706
Neoclydes III S.A.	150674	Yenko S.A.	150705
		Ying Lux Group S.A.	150706
		Youbee	150706
		Your Home S.à r.l.	150714
		Zain Holding S.A.	150714
		Zens & Cie	150715
		Zeta Finance S.A.	150715

Neoclides III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 131.833.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 1^{er} juin 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Ralph Andermann, avec adresse au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 München, Allemagne au mandat de Verwaltungsratsmitglied, avec effet au 28 avril 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

2. Acceptation de la démission de Christian Berger, avec adresse au 17, Innere Wiener Strasse, 81667 München, Allemagne de son mandat de Verwaltungsratsmitglied, avec effet au 28 avril 2011

3. Nomination de Norbert Palsa, avec adresse au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au mandat de Verwaltungsratsmitglied, avec effet au 1^{er} juin 2011 pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012

4. Acceptation de la démission d'Alain Weber, avec adresse au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg de son mandat Verwaltungsratsmitglied, avec effet au 31 mai 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157710/20.

(110183582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Trilux Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4465 Soleuvre, 39, rue du Knapp.
R.C.S. Luxembourg B 128.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156874/10.

(110182225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.001,09.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156876/14.

(110182347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.001,09.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;
- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et
- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156877/24.

(110182347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Ecocil Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.639.

— STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

T&F Tax and Finance S.A., a société anonyme constituted under the laws of Switzerland, having its registered office at Via Bossi 6, 6900 Lugano, Switzerland, registered with the Trade and Companies Register of the Canton of Tessin, under the number CH-514.3.025.552-4,

here represented by Mrs Nellie ESPARZA, lawyer, residing professionally at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

by virtue of a proxy given under private seal, such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the notary executing, to draw up the following Articles of Incorporation of a "private limited liability company" (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing,

renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Ecocil Lux S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is established in the territory of Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a collective decision of the partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EUROS (125.-EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by collective decision of the partners of the Company, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, any transfer of Shares must be subject to the previous consent of unanimity of the partners of the Company.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving

evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the General Partner Meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. All collective decisions, including also those relating to any modification of these Articles, are only validly taken insofar as they are adopted by unanimity of the partners owing the Shares.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to of 31st December, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The Board of Managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the Board of Managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends and,

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed by T&F Tax and Finance S.A., predesignated, which is the sole partner of the company.

All the shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in Article 183 of the law on commercial companies of September 18th 1933 have been fulfilled.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

(1) The number of managers is set at 1 (one). The following person is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time, with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation:

- Mr François GEORGES, chartered accountant, born on 20 March 1967 in Luxembourg, residing professionally at 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) The registered office is established at L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the same appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

T&F Tax and Finance S.A., une société anonyme constituée selon la loi suisse, avec siège social à Via Bossi 6, 6900 Lugano, Suisse et enregistrée au Registre de Commerce du Canton du Tessin, sous le numéro CH-514.3.025.552-4,

ici représentée par Madame Nellie ESPARZA, avocate, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination "Ecocil Lux S.à r.l. "

Art. 5. Le siège social est établi sur le territoire de la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision collective des associés délibérant comme en matière modification des Statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision collective des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, tout transfert de Parts est subordonné à l'autorisation préalable de l'unanimité des associés de la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale des Associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre des Parts détenues par lui.

Toutes les décisions collectives, en ce également compris celles portant sur toute modification des Statuts, ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par l'unanimité des associés de la Société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'/aux associé(s) en proportion avec sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le Conseil de Gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le Conseil de Gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents Statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par T&F Tax & Finance S.A., préqualifiée, qui est l'associée unique de la société.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

(1) Le nombre des gérants est fixé à un (1). Est nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts:

- Monsieur François GEORGES, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

(2) Le siège social de la société est établi à L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, la mandataire de la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: N. ESPARZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157031/310.

(110182586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Frabavem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 164.585.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-cinquième jour d'octobre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Platanum Investments S.A, une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

2. Fiparef S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en cours d'inscription au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Vanessa Schmitt, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration,

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Frabavem SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa

faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000), représenté par nombre quarante mille (40.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Toute cession d'actions, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable des actionnaires.

A cet effet, le cédant doit notifier à la Société et à chacun des actionnaires une demande d'agrément indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre d'actions dont la cession est envisagée et le prix offert.

Dans le délai de quinze (15) jours suivant la notification faite à la Société, le Président doit consulter la collectivité des actionnaires.

L'agrément résulte soit d'une notification émanant de la Société, soit du défaut de réponse dans le délai de trois (3) mois à compter de la demande.

En cas de refus d'agrément du cessionnaire proposé et à moins que le cédant décide de renoncer à la cession envisagée, le Président est tenu, dans le délai de trois (3) mois à compter de la notification du refus, de faire acquérir les actions soit par les autres actionnaires ou par un tiers ayant l'agrément des autres actionnaires, soit par la Société en vue d'une réduction de capital, mais en ce cas, avec le consentement du cédant.

Cette acquisition a lieu moyennant un prix qui, à défaut d'accord spécifique entre les parties, est déterminé sur la base de l'actif net comptable constaté lors du dernier exercice comptable annuel, dont les comptes ont été audités par les Commissaires aux Comptes de la société.

Si, à l'expiration du délai de trois (3) mois ci-dessus prévu, l'acquisition n'est pas réalisée, l'agrément est considéré comme étant donné.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.5. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

6.7. Les actions ne pourront être nanties.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) comprenant au moins trois (3) membres qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux

mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Les décisions du Conseil suivantes nécessitent l'accord préalable de la majorité des actionnaires de la Société:

- Tout investissement, désinvestissement ou acquisition par la Société;

- La conclusion de prêts, charges ou autres sûretés sur tout actif de la Société.

(iii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iv) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

Dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

1. Platanum Investments S.A, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente mille (30.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente mille euros (EUR 30.000).

2. Fiparef S.à r.l, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix mille (10.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000).

Le montant de quarante mille euros (EUR 40.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée d'un (1) an prenant fin lors de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'année 2012:

- Olivier Dorier, directeur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint Rémy (France), résidant professionnellement à 6C, Rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach;

- Stewart Kam Cheong, «réviseur d'entreprises», né le 22 juillet 1962 à Port Louis (Maurice), résidant professionnellement 6C, Rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach;

- Herman Schommarz, comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), résidant professionnellement 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

2. Certifica Luxembourg S.à r.l ayant pour adresse 1, Rue des Glacis, L1628 Luxembourg est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée d'un (1) an prenant fin lors de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'année 2012.

3. Le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2011. Relation: LAC/2011/48399. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011154979/312.

(110181019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Waldo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 142.131.

—
EXTRAIT

En date du 14 novembre 2011, Monsieur Frank Walenta a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156899/12.

(110182686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Conchart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Académie.
R.C.S. Luxembourg B 113.173.

Jiltrade, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Académie.
R.C.S. Luxembourg B 164.576.

—
PROJET DE SCISSION

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of October,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Conchart S.à r.l." (the Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L - 1112 Luxembourg, 76, rue de l'Académie, incorporated by deed enacted on 9 November 2005,

inscribed at trade register Luxembourg section B number B113.173.

The meeting is presided by Flora Gibert, notary's clerk, with professional address in Luxembourg

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms. Sabrina Vita, private employee with professional address in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 250 shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The sole manager of the Company has decided at its meeting of January 25, 2011 to propose to the shareholders of the Company the partial division of the Company by the incorporation of one limited liability company (société à responsabilité limitée) (referred to as "the New Company", by a contribution in kind of part of assets and liabilities of the Company to the New Company, with the registered office and corporate denomination:

- Jiltrade S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 250 (two hundred and fifty) shares, each with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) will have its registered office at L - 1112 Luxembourg, 76, Rue de l'Académie.

IV.- The sole manager of the Company has approved the partial division proposal at its meeting of January 25, 2011. In accordance with article 296 of the Law the shareholders have waived their right to receive the management report provided for by article 293 of the Law, the expert report provided for by article 294 of the Law and the accounting statement provided for by article 295 paragraph (1), c) of the Law.

V.- The documents required by article 295 paragraph (1) of the Law have been held at the registered office of the Company at least one month before the date of the present general meeting.

VI.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1.- Presentation of the partial split proposal of the Company.
- 2.- Amendment of the partial split proposal
- 3.- Approval of the partial split proposal and decision to contribute part of assets and liabilities to the New Company upon incorporation of the latter.
- 4.- To acknowledge the effective date of the partial split.
- 5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution:

The partners declared that it had knowledge of the partial split proposal of the Company by incorporation of one new limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law ("the New Company"), namely

- Jiltrade S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 250 (two hundred and fifty) shares, each with a nominal value of fifty Euro (EUR 50), will have its registered office at L - 1112 Luxembourg, 76, Rue de l'Académie.

The partial split will be implemented by the contribution in kind of part of assets and liabilities of the Company to the New Company in accordance with the Contributed Assets and Liabilities set forth in the partial split proposal dated January 25, 2011

The meeting noted that the partial split proposal had been executed by the sole manager of the Company on January 25, 2011, which has been published in the Mémorial C 803 on the 23rd of April 2011.

Second resolution:

The meeting resolved to amend the partial split proposal as follows:

1) The New Company

The partial division of the Company (the "Partial Division") will be carried out by the incorporation of one (1) private limited liability company (société à responsabilité limitée), named Jiltrade S.à r.l. (the "New Company") with the following registered office and corporate denomination:

- Jiltrade S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with a share capital fixed at EUR 2,006,200 (two million six thousand two hundred Euro) divided into 40,124 (fourty thousand one hundred and twenty four) shares, each with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) will have its registered office at L - 1112 Luxembourg, 76, Rue de l'Acierie.

2) Assets and liabilities contributed to the New Company upon incorporation

The meeting resolves to approve the allocation of the assets and liabilities of the Company to the New Company and the allotment and conditions of issue of the new shares, for a global net amount amounting to EUR 2,006,284.99.

The Contributed Assets and Liabilities of the Company comprise part of the assets and liabilities which appear from the interim accounts as at 31 October 2010. The exchange ratio of the shares in the share capital of the Company is such that at the date of the approval of the Partial Division by the shareholders of the Company:

- Johannes Lübbert SCHÖNING, German, born on 23/03/1974 in Haren and resident in Haren (Ems), 49733 Emmelner Strasse 53, holder of 125 shares in the Company will receive 20,062 shares in the New Company,

- Jörn-Marc Friedrich THIELEBEULE, German, born on 6/04/1968 in Hamburg and resident in Ziegenhorst 4, 23570 Lübeck, holder of 125 shares in the Company will receive 20,062 shares in the New Company.

A global share premium amounting to EUR 84.99 will be allocated to a share premium account.

Third resolution:

The meeting resolved to approve the partial split proposal as amended by the Second Resolution of the present Extraordinary General Meeting.

The meeting further resolved to realise the partial split of the Company by the incorporation of the New Company.

The meeting resolved to approve the contributed assets and liabilities of the Company to the New Company and the conditions of issues of the new shares, in accordance with the partial division proposal as amended.

The shares of the New Company shall carry the right to participate in any distribution of profits of the New Company as from its date of incorporation.

As a consequence of the above resolutions, the meeting resolved to request the notary to incorporate the New Company:

ARTICLES OF INCORPORATION

Chapter I. Legal form - Name - Registered Office - Corporate objectives - Duration

Art. 1. Legal Form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

The Company is fully owned jointly by two unitholders. At any point in time, the number of unitholders can be raised, up to a limit of forty (40) unitholders, through notably the transfer or the creation of new units.

Art. 2. Corporate Objectives. The Company's purpose is to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies. The Company shall participate to the creation, the development, the management and the control of any other company or enterprise. The Company may borrow in whatever form. It may provide funding to its subsidiaries, affiliates and any other companies, including through funds raised via loans and/or issued bonds. The Company may perform all commercial, financial or industrial operations, as well as any estate or real estate property transfer, if these operations are likely to achieve directly or indirectly the above-mentioned objectives or are directly or indirectly related to them.

The purpose of the Company shall also be to act as an intermediary in the ship container brokerage industry including worldwide sale and purchase, technical superintendence, consultancy in the shipping industry and/or solar and wind energy and/or any other similar and affiliated business and to collect commissions in that respect.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Art. 4. Name. The Company will have the name Jiltrade, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The sole manager (the «Sole Manager»), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined hereafter) is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Units

Art. 6. Corporate Capital. The unit capital is fixed at 2,006,200 (two million six thousand two hundred Euro) divided into 40,124 (fourty thousand one hundred and twenty four) shares of €50 (fifty Euro) each.

Art 7. Increase and Decrease of corporate capital. The capital issued by the Company may be increased or decreased, in one or several parts, by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with quorum and majority rules requested by these Articles, or depending on the case, in accordance with the law for any modification of the Articles.

Art. 8. Units. Each unit entitles the holder thereof to an equal fraction of the profits and assets of the Company and to one voice at the general meeting of shareholders. The ownership of a unit shall carry with it by operation of law the adhesion to the articles of association of the Company and to the decisions taken by the single unitholder or the unitholders.

Towards the Company, each Company's unit is indivisible.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company, such person being one of the co-owners or not.

In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable. In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be freely transferred between the unitholders. The transfer of Company's units inter vivos to non unitholders must be authorised by unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of units has to be formalized by notarial deed or by private agreement. Such unit transfers will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

The Company can repurchase its own units in accordance with legal provisions.

Art. 9. Bankruptcy, Death of a unitholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders. Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Board of Managers. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («Board of Managers»). The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed ad nutum.

In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. Liability of Managers. The Sole Manager and the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. Unitholders

Art. 12. Unitholders' general meeting. The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

Resolutions of unitholders, provided that the total number of unitholders of the Company does not exceed twentyfive (25), shall be passed in writing by all the unitholders. In this case, each unitholder shall be served an explicit text of the proposed resolution(s) sent by the Board of Managers by registered mail. In the latter case, the unitholders have the

obligation to issue their written vote and to send them to the Company, within 15 days following the receipt of the text of the proposed resolution(s).

Unless there is a single unitholder, the unitholders may hold general meeting pursuant to conditions fixed by the Law upon convening notice sent by the Board of Manager, or otherwise, by the independant auditor, or otherwise, by unitholders representing half of the unit capital. The convening notice shall, in compliance with the law, specify the hour, the date and the place of the unitholders' meeting and shall include the agenda of the general meeting as well as the subjects that will be treated.

In case all unitholders are present or represented and declare being informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing in writing or by telefax or by telegram as his proxy another person who need not be a unitholder.

The unitholders' general meetings, including the annual general meeting, can be held abroad each time circumstances of force majeure occur, those circumstances being sovereignly appreciated by the Board of Managers.

Art. 13 Powers of the general meeting. Any general meeting of unitholders validly constituted represents all the unitholders.

Subject to all other powers reserved by the Law or the Articles for the Board of Managers and in accordance with the corporate object of the Company, the general meeting shall be invested with the broadest powers to decide or ratify all deeds related to the operations of the Company.

Art. 14. Procedure - Vote. Any resolution to alter the present Articles, or the adoption of which is subject to the present Articles, or by the provisions of the Law subject to quorum and majority rules set for the modification of the articles may be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Unless otherwise stipulated in the Law or in the present Articles, all other decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning half of the unit capital.

Each unit gives right to one vote.

Chapter V. Financial year, Distribution Rights

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The Company's annual accounts and profit and loss accounts are subject to the approval of the single unitholder or of the unitholders.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Distribution Rights. The gross profits of the Company stated in the profit and loss accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses, provisions represent the net profit of the Company.

Each year, an amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s).

The surplus may be distributed between the unitholders. However, the unitholders may, subject to majority foreseen by the Law, decide, after deduction of the legal reserve and interim dividends if any, to carry forward the profit or to transfer it to a special reserve.

Chapter VI. Winding-up - Liquidation

Art. 18. Winding-up, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 19. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2011.

Shareholders resolutions:

The shareholders decide that the company will be managed for an unlimited duration by Belux Services Sàrl, R.C.S. 108.234 with registered office at 76 rue de l'Académie, L-1112 Luxembourg.

The shareholders decide that the registered office is set at 76 rue de l'Académie, L-1112 Luxembourg.

Fourth resolution:

The meeting noted and resolved that the partial split as amended is effective, from an accounting point of view, as from today without prejudice to the provisions of article 302 of the Law regarding the effects of the partial split towards third parties.

The meeting noted and resolved that the partial split as amended will be effective, regarding third parties one month after the publication of the present deed.

Statements

The undersigned notary stated, in accordance with the provisions of article 300 of the Law, the existence and the legality of the deeds and formalities of the amended partial split executed by the Company, the New Company and the partial split proposal.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the partial split have been estimated at about three thousand Euro.

There being nothing on the agenda the meeting was closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le cinq octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Conchart S.à r.l.", ayant son siège social à L-1112 Luxembourg, 76, rue de l'Académie R.C.S. Luxembourg section B numéro 113173, constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2005, immatriculée au RCS de Luxembourg à la section B sous le numéro 113173

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Sabrina Vita, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les 250 (deux cent cinquante) parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- Le gérant unique a décidé dans sa résolution du 25 janvier 2011 de proposer aux associés la scission partielle de la société par création d'une nouvelle société par l'apport en nature d'une partie de ses actifs et passifs.

La nouvelle société ayant pour dénomination Jiltrade S à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) divisé en 250 (deux cent cinquante) parts d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, et ayant son siège social à L-1112 Luxembourg 76, rue de l'Académie.

IV.- Le gérant unique de la Société a approuvé la scission partielle dans sa résolution du 25 janvier 2011 Conformément à l'article 296 de la Loi, les associés ont renoncé à leur droit de recevoir le rapport de gestion prévu par l'article 293 de la Loi, au rapport de l'expert de l'article 294 et à l'état comptable de l'article 295 paragraphe (1), (c) de la Loi.

V.- Les documents requis par l'article 295 paragraphe 1 de la Loi ont été tenu à la disposition des associés au siège social de la Société au moins un mois avant la date de la présente assemblée.

VI.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1.- Présentation du projet de scission partielle de la société.
- 2.- Modification du projet de scission partielle
- 3.- Approbation du projet de scission partielle et décision de procéder à un apport partiel d'actif et de passif afin de constituer une nouvelle société.
- 4.- Date effective de la scission.

5.- Divers.

Les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés déclarent avoir pris connaissance du projet de scission partielle par création d'une nouvelle société à responsabilité limitée dénommée Jiltrade S à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) divisé en 250 (deux cent cinquante) d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, et ayant son siège social à L-1112 Luxembourg 76, rue de l'Académie.

La scission partielle sera réalisée par l'apport en nature d'une partie des actifs et passifs de la société à la nouvelle société conformément au projet de scission partielle du 25 janvier 2011.

L'assemblée reconnaît que le projet de scission partielle a été publié au Mémorial C n°803 du 23 avril 2011.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier le projet de scission partielle comme suit

1) La nouvelle société:

La scission partielle de la société sera réalisée par la constitution d'une société à responsabilité limitée dénommée Jiltrade S à r.l au capital social fixé à EUR 2.006.200 (deux millions six mille deux cents Euro) divisé en 40.124 (quarante mille cent vingt quatre) parts d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune, et ayant son siège social à L-1112 Luxembourg 76, rue de l'Académie.

2) Actifs et passifs apportés à la nouvelle société:

L'assemblée approuve l'allocation des actifs et passifs à la nouvelle société pour un montant global net de EUR 2.006.284,99.

Les actifs et passifs apportés figurent aux comptes intermédiaires au 31 octobre 2010.

Le ration d'échange des parts dans le capital de la nouvelle société est tel qu'à la date de l'approbation de la scission partielle:

- Johannes Lübbert SCHÖNING, né le 23 mars 1974 à Haren et demeurant à Haren (Ems), 49733 Emmelner Strasse 53, propriétaire de 125 parts dans la société recevra 20.062 parts dans la nouvelle société,

- Jörn-Marc Friedrich THIELEBEULE, né le 6 avril 1968 à Hamburg et demeurant à Ziegenhorst 4, 23570 Lübeck propriétaire de 125 parts dans la société recevra 20.062 parts dans la nouvelle société.

Une prime d'émission d'un montant global de EUR 84,99 sera allouée au compte prime d'émission.

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'approuver le projet de scission partielle tel que modifié par la deuxième résolution de la présente assemblée.

L'assemblée décide d'approuver la réalisation de la scission partielle par constitution d'une nouvelle société.

L'assemblée décide d'approuver l'apport des actifs et passifs et les conditions d'émission des nouvelles parts en accord avec le projet de scission partielle tel que modifié.

Les parts de la nouvelle société donneront droit à la perception de dividendes de la nouvelle société dès le jour de sa constitution.

En conséquence, l'assemblée prie le notaire d'acter la constitution de la nouvelle société comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La Société comporte deux associés propriétaires conjointement de la totalité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, augmenter le nombre de ses associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société aura pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

La Société pourra également agir en tant qu'intermédiaire dans le courtage de bateaux, ceci comprenant l'activité de vente et achat dans le monde, la direction technique, la consultance dans l'industrie maritime et/ou les énergies renouvelables et/ou toute autre activité similaire ou affiliée, ainsi que collecter des commissions à ce sujet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination Jiltrade, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à EUR 2.006.200 (deux millions six mille deux cents Euro) divisé en 40.124 (quarante mille cent vingt quatre) parts d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50) chacune.

Art. 7. Augmentation et Diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Art. 11. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 12. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 14. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition

Art. 15. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 18. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Décision des associés

1) Les associés décident que la société sera administrée par le gérant suivant:

- Belux Services Sarl, R.C.S. 108.234 avec siège social au n° 76 rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg.

La durée du mandat du gérant est illimitée.

2) L'adresse du siège social est fixée au n° 76 rue de l'Acierie, L-1112 Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'assemblée déclare que le projet de scission partielle tel que modifié sera effectif d'un point de vue comptable à partir de ce jour sans nuire aux provisions de l'article 302 de la Loi quant aux effets de la scission à l'égard des tiers. Vis-à-vis des tiers, la scission sera effective un mois après la publication des présentes au Mémorial C.

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à la somme de EUR 3.000.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GBERT, S. VITA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 octobre 2011. Relation: LAC/2011/44376. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 OCT. 2011.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2011154911/450.

(110180784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2011.

ExxonMobil Asia Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 6.760.000,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 76.554.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 novembre 2011

L'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire à la liquidation, a décidé:

- de prononcer la clôture de la liquidation et de constater que la Société a définitivement cessé d'exister; et
- que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une période de cinq (5) années à l'adresse suivante:

20, rue de l'Industrie, L-8069 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EXXONMOBIL ASIA FINANCE

Référence de publication: 2011157087/17.

(110182516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,11.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, de Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156878/24.

(110182356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Sintesi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.080.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held the extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "SINTESE S.C.A.", a société en commandite par actions, (the Company), having its registered office at 38, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 22 June 2007 published in the Memorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial"), n° 1771 dated 22 August 2007 on page 84994 registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 130 080.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by a notarial deed, dated 11 December 2007, which deed has been published in the Memorial, n°69 of 10 January 2008, on page 3300.

The Meeting is opened at 09:00 a.m. with Mrs Laurence BARDELLI, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints Mr Brendan D. KLAPP, employee, residing professionally in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mrs Valérie WESQUY, employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting.

The chairwoman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Board or as the Board.

The Board having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I) This Meeting was convened by registered mail to the registered shareholders dated 10 October 2011.

A copy of such convening notices has been given to the Board of the Meeting, for inspection.

II) The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Board. Said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes.

III) The quorum required by law is at least one half of the shares outstanding and resolutions on the items on the agenda have to be adopted by an affirmative vote of 2/3 of the shares present or represented.

It appears from the attendance list that out of three million sixty thousand (3,060,000) shares in registered form [comprising three hundred and ten (310) ordinary shares (the “Ordinary Shares”), the participating management shares held by the unlimited partner (actionnaire commandité) and three million fifty-nine thousand six hundred and ninety (3,059,690) Series A Redeemable Participation Preference Shares (the “A Shares”) held by the limited partners (actionnaires commanditaires)] representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to of THREE MILLION SIXTY THOUSAND EUROS (3,060,000.- EUR), in circulation, three hundred and ten Ordinary Shares (actions de commandité) and three million fifty-nine thousand six hundred and ninety (3,059,690) A Shares (action de commanditaires), thus all the Company’s issued shares are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting is validly constituted and the shareholders may validly decide on the items of its agenda.

IV) The agenda of the Meeting is as follows:

1. the decision to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. the decision to appoint “SINTESI MANAGEMENT S.A.”, a “société anonyme” with registered office at 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 128 909) as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
3. the determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company; and
4. the decision to instruct the Liquidator to execute, realize and dispose, at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts and liabilities of the Company.

V) After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote of the shares present or represented, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to appoint “SINTESI MANAGEMENT S.A.”, a “société anonyme” with registered office at 38 avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 128 909), as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything which is required for the liquidation of the Company and the execution, realization and disposal of the assets and the payment of the debts and liabilities of the Company under its sole signature.

Third resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Companies Act 1915.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Companies Act 1915, without the prior authorization of the general meeting of shareholders of the Company. The Liquidator October, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorized to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to execute, realize and dispose at the best of its abilities and with regard to the circumstances, all the assets of the Company and to pay all the debts and liabilities of the Company.

There being no further business on the agenda of the meeting, the chairman adjourns the meeting at 9.15 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, these minutes are worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas these minutes were drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, as members of the Board, said persons signed together with Us notary these minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), a été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires ci-après, l’Assemblée) de la société «SINTESI S.C.A.» une société en commandite par actions, (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 38 Avenue de la Faiencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le

numéro B 130 080, constituée suivant acte notarié dressé en date du 22 juin 2007, publié au Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1771 du 22 août 2007 à la page 84994.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 11 décembre 2007, lequel acte fut publié au Mémorial, le 10 janvier 2008, sous le numéro 69 et page 3300.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment collectivement le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I) La présente Assemblée a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs datées du 10 octobre 2011.

Copie desdites convocations a été donnée au Bureau de l'Assemblée pour inspection.

II) Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont inscrits sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement et qui sera signée par les mandataires des actionnaires et des membres du Bureau. Ladite liste, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées aux présentes.

III) L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié des actions émises et en circulation est représentée et les résolutions sur l'ordre du jour sont adoptées par deux tiers (2/3) des actionnaires présents ou représentés.

Il résulte de la liste de présence que sur les trois millions soixante mille (3.060.000) actions nominatives (comprenant trois cent dix (310) actions ordinaires («Actions Ordinaires») actions de commandité détenue par l'actionnaire commandité et trois millions cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (3.059.690) action de Classe A rachetables préférentielles et participantes («Actions de Classe A»), actions de commanditaire détenues par les actionnaires commanditaires), représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de TROIS MILLIONS SOIXANTE MILLE EUROS (3.060.000,-EUR) en circulation, trois cent dix (310) Actions Ordinaires (actions de commandité) et trois millions cinquante-neuf mille six cent quatre-vingt-dix (3.059.690) Actions A (actions de commanditaires) soit l'intégralité des actions émises par la Société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de façon que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. dissolution et liquidation volontaire de la Société;
2. nomination de SINTESI MANAGEMENT S.A. une société anonyme avec siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 128 909), comme liquidateur de la Société (ci-après le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société;
3. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation; et
4. décision de charger le Liquidateur d'exécuter, de réaliser et de disposer au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

V) Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité des voix des actions présentes ou représentées, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et liquider volontairement la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société «SINTESI MANAGEMENT S.A.» une société anonyme avec siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 128 909), en tant que liquidateur de la Société, (ci-après, le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et l'exécution, la réalisation et la disposition de son actif et le paiement de ses dettes et de ses obligations.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi de 1915.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, y compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires de la Société. Le Liquidateur

pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur d'exécuter, de réaliser et de disposer, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes et obligations de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.15 heures.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, en tant que membres du Bureau, ceux-ci ont signé ensemble avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: L. BARDELLI, B. D. KLAPP, V. WESQUY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14145. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011156081/159.

(110181595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,11.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

Extrait des décisions des associés prises en date du 8 novembre 2011

Le siège social a été transféré de 43, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à 26-28, rue Edward Steichen; L-2540, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Masterluxco 3 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011156879/14.

(110182356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Jay-Jay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 159.640.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Jay-Jay S.A., une société anonyme constituée conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 11, rue du Brill, L-3898 Foetz, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.640 (la Société) tenue à Foetz le 11 novembre 2011 à 10h00 que l'Assemblée a décidé de modifier les pouvoirs de signature des administrateurs adoptés en assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 18 février 2011 de la manière suivante:

«La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de l'administrateur délégué et d'un autre administrateur.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jay-Jay S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011157986/19.

(110183778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

True Energy GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 159.225.

—
EXTRAIT

En date du 28 Octobre 2011, le Conseil de gérance coopte Monsieur Vincent CORMEAU, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg en remplacement de Monsieur Michele CANEPA, gérant démissionnaire.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 15 Novembre 2011.

Référence de publication: 2011156881/14.

(110182595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

True Holding 1 S.C.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 159.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156882/10.

(110182203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Tweeter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 90.581.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011156884/11.

(110182310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Trucy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 118.682.

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Trucy S.A.", ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 118.682

avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31, EUR) chacune,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1965 du 19 octobre 2006. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination d'un commissaire-vérificateur de la liquidation
- 4.- Acceptation des démissions des membres du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur Monsieur Jean-Christophe TOZZA, dentiste, né à Hyères (France), le 28 mars 1981, demeurant à F-13005 Marseille, 35, rue d'Isly (France).

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire vérificateur à la liquidation:

Monsieur Jean-Luc LARGILLIER, responsable chantier, né à Lille (France), le 26 avril 1970, demeurant à F-83143 Le Val, 34, Chemin Sainte Catherine (France)

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950-, EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2011. Relation GRE/2011/3702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156880/68.

(110182086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

United International Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 142.022.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 novembre 2011

Le mandat du réviseur d'entreprises, la société KPMG Audit S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 103590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011156886/13.

(110182585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Uni Solar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 116.027.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156888/9.

(110182424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Voltaire S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.630.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156889/10.

(110182262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Vagomlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 145.586.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156890/10.

(110182605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.469.

—
Les comptes annuels au 31 March 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011156925/11.

(110182500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Vagomlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3334 Hellange, 7, rue de Crauthem.

R.C.S. Luxembourg B 145.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156891/10.

(110182606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Veglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 2, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 69.978.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156892/10.

(110182867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Victida S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 66, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011156893/10.

(110182768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Caposition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 152.897.

La société de droit singapourien Yishan Capital Partners Pte. Ltd. (anciennement Captiva Capital Partners Pte. Ltd.) ayant son siège social au 50, Collyer Quay, #09-01, OUE Bayfront à Singapour (049321) et enregistrée au Registre de Commerce de Singapour sous le numéro 200911903H et qui détient 2500 parts sociales sur un total de 12 500 dans la société Caposition S.à r.l. a transféré le 3 août 2011 la totalité de ses parts à la société à responsabilité limitée de droit singapourien Yishan Joo Koon Pte. Ltd. ayant son siège social au 75 High Street à Singapour (179435) et enregistrée au Registre de Commerce de Singapour sous le numéro 201109862H.

De telle sorte que la société Yishan Capital Partners Pte. Ltd. (anciennement Captiva Capital Partners Pte. Ltd.) ne détient désormais plus de parts sociales dans la société Caposition S.à r.l. et que la société Yishan Joo Koon Pte. Ltd. détient désormais 2 500 parts sociales sur un total de 12 500 parts sociales.

De plus, il est porté à la connaissance de tous que le code postal de Caposition S.à r.l. est L-2267 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Expert-Comptable

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011156985/24.

(110182572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Waldo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 142.131.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société Waldo S.à r.l. situé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat. Le contrat de domiciliation existant entre Vistra (Luxembourg) S.à r.l. et la société a été résilié à la même date.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.**Société domiciliataire*

Alan Botfield / Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2011156900/13.

(110182849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Webprice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 135.994.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat de Gérant de la Société Webprice SARL, avec effet au 10 Novembre 2011.

Luxembourg, le 10 Novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011156904/13.

(110182863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Wininvest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 68.890.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156907/10.

(110182601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Dominik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.279.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 17 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 aout 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- DOMINIK S.à r.l., ayant eu son siège social à L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie,

Le même jugement a nommé juge commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, Premier juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Vincent ALLENO, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 8 décembre 2011 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Vincent ALLENO

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011157541/18.

(110183218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Xellent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.169.

EXTRAIT

Le siège social de la société a été transféré du «12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 30 août 2011.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156911/12.

(110182760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Ximilian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 1, rue de la Sapinière.

R.C.S. Luxembourg B 93.991.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A R.L.
Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN
Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2011156912/12.

(110182687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Taurus Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.600,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.153.

Extract of the resolutions taken at the general meeting of shareholders of the company held on 17 November 2011

- the appointment of Mr. Rodney Simon Hodges born on 24 January 1960 at Hampton Hill, UK, residing at Ch. de la Fiéchère 15, 1255 Veyrier, Switzerland, as new Class B manager of the Company for an unlimited period with effect as the date of the present meeting is accepted.

Certified true

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des associés de la société tenue en date du 17 novembre 2011

- M. Rodney Simon Hodges, né le 24 janvier 1960 à Hampton Hill, Royaume-Uni, résidant à Ch. de la Fléchère 15, 1255 Veyrier, Suisse, est nommé nouveau gérant de catégorie B de la société, pour une durée illimitée à partir de la date de la présente.

Le 17 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme.

Référence de publication: 2011157850/20.

(110183548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Yenko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.135.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2011156913/12.

(110182417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Yang Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.879.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.11.2011.

Référence de publication: 2011156915/10.

(110182550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Ying Lux Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.880.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.11.2011.

Référence de publication: 2011156916/10.

(110182549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Youbee, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 115.296.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156918/10.

(110182788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011156924/12.

(110182508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Fidiga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 23.598.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale, tenue en date du 09 novembre 2011,

- que le siège social de la société a été transféré

du 7, Rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg

au 30, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L - 1330 Luxembourg

- que sont réélus aux postes d'administrateurs, leurs mandats se terminant lors de l'année 2016:

* MAINFORD INTERNATIONAL S.A.

inscrite au Registre Public de Panama sous le numéro 326414 avec siège social à Samuel Lewis Avenue, Hong Kong Bank B., PA au Panama ayant comme représentant permanent Mme Marie Joseph Renders demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

* Madame Marie Paul VAN WAELEM demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg

* Madame Marie Joseph RENDERS demeurant professionnellement au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- qu'est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'année 2016:

* EWA REVISION S.A.

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 38 937 avec siège social au 53, Avenue J.F. Kennedy L - 9053 Ettelbrück

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011157309/25.

(110182857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Goodman Peppermint Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.554.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eight day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 8 rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Ms. Mailys BLANCHARD-EGAN, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Peppermint Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to

manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the "Shareholders" and individually as a "Shareholder".

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company's Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter referred to as the "Board of Managers")

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by "Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR", previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmedy (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendelf, am achten November.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 8, rue Heine, L1720 Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Mailys BLANCHARD-EGAN, Angestellte, mit Geschäftsadresse 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Peppermint Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes;

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg;

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg.

Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER, die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. BLANCHARD-EGAN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 10. November 2011. Relation: EAC/2011/14936. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Der Einnnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011154417/400.

(110179910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Your Home S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8160 Bridel, 12, rue Mathias Perrang.

R.C.S. Luxembourg B 142.216.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156919/10.

(110182643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Zain Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.907.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier l'annexe au bilan au 31 DECEMBRE 2010, enregistré et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 11/11/2011 sous la référence L110178998.05

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156920/13.

(110182526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Zeta Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 143.380.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156922/9.

(110182421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Zens & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 21, rue de Larochette.

R.C.S. Luxembourg B 92.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZENS & CIE

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2011156921/13.

(110182566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

2 Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 130.457.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011156923/13.

(110182482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

A.O.S. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.557.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011156940/10.

(110182665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. A-Konzepthaus GmbH).**

Adresse de la succursale: L-6470 Echternach, 14, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 162.391.

Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 15.11.2011

Einzigster Beschluss

Die Versammlung beschließt die Abänderung der Firmenbezeichnung von „A-Konzepthaus GmbH „ in „A-Konzepthaus GmbH Niederlassung Luxemburg“.

Echternach, den 15. November 2011.

Référence de publication: 2011156941/13.

(110182901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Aberdeen Global Property Multi Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156942/10.

(110182741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Advanced Industrial Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 277.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Novembre 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant Unique

Référence de publication: 2011156943/13.

(110182829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Direct Ampoules, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 164.622.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "PERSPECTIVES", établie et ayant son siège social à Rue Saint Mathieu 24, L-2138 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 164426,

ici représentée par Me Jean-Luc DASCOTTE, avocat, demeurant professionnellement 44, rue de la Vallée, L-2662 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 9 novembre 2011, lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes et dont les statuts sont arrêtés comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "DIRECT AMPOULES", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet la commercialisation directe ou indirecte de produits d'éclairage, d'électricité, de produits d'économies d'énergies, par internet.

La Société a également pour objet la concession de marques et brevets ainsi que la création de site Internet.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas de gérant unique, par la signature individuelle du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "PERSPECTIVES", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille deux cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2138 Luxembourg, rue Saint Mathieu 24 (Grand-Duché de Luxembourg).

2. Sont nommés aux fonctions de gérants de la Société pour une durée indéterminée, avec les pouvoirs définis à l'article 8 des statuts:

- Monsieur Frédéric DUBUISSON, ingénieur de gestion, né le 9 décembre 1963 à Brive-La-Gaillarde (France), demeurant à Avenue Lakanal 8, 24600 Riberac (France).

- Monsieur Karl LOUARN, conseiller fiscal, né le 7 avril 1971 à Firminy (France), domicilié professionnellement à Rue Saint Mathieu, 24, L-2138 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-L. DASCOTTE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2011. LAC/2011/50101. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157028/124.

(110182235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Advent Heart (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 164.059.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156944/10.

(110182148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Afinis Communications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.745.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156945/10.

(110182085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Aircube Productions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.959.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156947/10.

(110182836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Aloha Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1112 Luxembourg, 18, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 125.573.

Les comptes annuels au 31/12/10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/11/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011156948/10.

(110182948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Alysea Luxembourg Les Soins S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 159.837.

L'an deux mille onze, le quatorze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Alysea Luxembourg Les Soins S.A.", ayant son siège social à L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159.837, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1215 du 7 juin 2011, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claude HEMMER, docteur d'Etat des sciences économiques, demeurant à F-57330 Roussy, 7, place du Château (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social vers L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

2.- Modification afférente de l'article 1^{er}, alinéa 2, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société vers L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}. (Deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 850,-EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Max MAYER, Bob PLEIN, Claude HEMMER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 octobre 2011. Relation GRE/2011/3717. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156952/53.

(110182141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Ataulfo Alves Shipping Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.681.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011156957/10.

(110182252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.
